

AQAADI

Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration

Le 1^{er} septembre 2017

PAR COURRIEL

M^e Paul-Matthieu Grondin, bâtonnier du Québec

Barreau du Québec
445, boul. Saint-Laurent
Montréal QC H2Y 3T8

Objet : Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI)

Monsieur le Bâtonnier,

À titre de président de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI), je vous présente mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à titre de bâtonnier du Barreau du Québec.

Notre association regroupe plus de deux cents avocats œuvrant en droit de l'immigration et nous aurons sans aucun doute l'occasion de travailler en collaboration avec vous sur plusieurs dossiers au cours de votre mandat. Par la présente, nous souhaitons vous assurer de notre disponibilité et de notre intérêt à coopérer pleinement à l'avancement de ces dossiers qui nous tiennent à cœur.

Nous souhaitons dès maintenant attirer votre attention sur deux dossiers qui préoccupent particulièrement nos membres et qui nécessitent une action rapide de votre part ; l'aide juridique et le Service Urgence Avocat volet Immigration, un service de garde en immigration.

Aide juridique

L'aide juridique est un thème malheureusement récurant dans nos contacts avec le Barreau. Vos prédécesseurs ont tous reconnu que les avocats en immigration étaient rémunérés de façon ridicule, voire dérisoire, selon le règlement toujours en vigueur. Malgré que ceux-ci nous aient toujours promis leur soutien en nous assurant que la situation serait modifiée, rien de concret n'a encore été fait.

Secrétariat de l'AQAADI

Qualité de la profession / Prévention - Barreau du Québec, 445, boul Saint-Laurent, 3^e étage, Montréal QC H2Y 3T8

Téléphone : 514 954-3400 ou 1 800 361-8495 # 3471

Site Web : www.aqaadi.com | Courriel : info@agaadi.com

Il est maintenant plus que temps que cela change et nous avons confiance que vous serez à la hauteur de nos attentes.

Dans l'état actuel des choses et en fonction des tarifs prévus à l'entente¹, il est impossible pour nos membres de préparer leurs dossiers de façon professionnelle sans obligatoirement devoir consacrer au dossier des heures non rémunérées. Ainsi, pour pouvoir vivre décemment, nos membres ont des horaires trop chargés et travaillent de nombreuses heures, mettant ainsi leur vie personnelle ainsi que leur santé physique et mentale en jeu.

Vous n'êtes pas sans savoir que le droit de l'immigration est complexe et implique la défense de droits fondamentaux dans un contexte où les clients sont particulièrement vulnérables. Il est important que ces personnes soient représentées par avocat, mais la grande majorité des demandeurs d'asile n'ont pas les moyens de payer et ont accès à l'aide juridique. Dans votre lettre adressée aux médias en date du 25 août dernier², vous avez vous-même écrit « La protection de toute personne vulnérable est un enjeu fondamental pour notre société qui respecte la règle de droit et fait la promotion des droits et libertés. » C'est en raison de cela que nous vous demandons de prendre des mesures concrètes afin de nous permettre de défendre adéquatement ces personnes dans le respect et la dignité auxquels elles ont droit.

Or, l'entente³ prendra fin le 30 septembre 2017 et les négociations ne font que débuter. Nous soutenons que le Barreau qui agit en tant que représentant de nos membres dans ce dossier, se doit d'agir de façon diligente et responsable. C'est dans ce contexte que nous vous demandons de procéder à des négociations efficaces et rapides pour mettre fin à une situation inacceptable. Nous sommes évidemment tout à fait disposés à travailler en étroite collaboration avec vous, pour faire avancer ce dossier.

Service Urgence Avocat volet Immigration

Les avocats de l'AQAADI avec l'aide du Barreau ont également mis sur pied dès 2004 le volet Immigration du Service Urgence Avocat, un service bénévole de garde en immigration. Or, ce service est actuellement négligé par les agents de la GRC et de l'ASFC au profit du service offert par l'aide juridique / criminel. Les droits des personnes détenues en vertu du droit criminel et du droit de l'immigration sont différents, particulièrement au regard du droit au silence. Il est primordial que les demandeurs d'asile et les immigrants qui sont en situation de détention aient accès à un avocat en immigration qui sera en mesure de comprendre les divers enjeux de la situation et ainsi d'offrir des solutions utiles à ces personnes. Nous sollicitons donc votre appui et votre support pour défendre la pertinence de ce service de garde particulier.

¹ Entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec concernant le tarif des honoraires et les débours des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique et concernant la procédure de règlement des différends.


² Lettre du bâtonnier du Québec aux médias : « Le Barreau du Québec rappelle que le statut d'immigrant illégal n'existe pas au Canada », 25 août 2017.

³ *Supra* note 1.

Comme vous pouvez le constater, notre association est très active tant pour la défense de ses membres que la protection des personnes qu'ils représentent. Nous espérons compter sur votre collaboration et attendons une réponse rapide de votre part.

Enfin, j'aimerais vous rencontrer dans les plus brefs délais afin de vous exposer de vive voix nos préoccupations et pour trouver des solutions rapides et viables pour nos membres.

Veuillez recevoir, Monsieur le bâtonnier, mes plus sincères salutations.



Jean-Sébastien Boudreault, avocat
Président de l'AQAADI

Cc M^e Éliane Hogue, Avocate aux affaires juridiques du Barreau du Québec